



Info-Alerte n° 2579 du 11 mai 2022



EMRYS La carte : un désenchantement annoncé ?

« Bienvenue dans cette merveilleuse coopérative de consommateurs qui va vous permettre d'augmenter votre pouvoir d'achat gratuitement. » Telle est la formule d'accueil prononcée lors d'une formation destinée aux nouveaux adhérents souhaitant s'impliquer au sein d'EMRYS.

EMRYS a été créée en 2014 sous la forme d'une société coopérative par actions simplifiée à capital variable. Pour l'anecdote, Emrys est un prénom associé à Merlin l'enchanteur dans la légende du Roi Arthur.

Si vous consultez le site **INFOGREFFE**, vous pourrez lire les chiffres clés de la société : plus de 54 millions d'euros de chiffre d'affaires pour l'année 2020, et un résultat de 46 419 €.

Si vous allez plus loin et regardez la rubrique « état d'endettement », vous remarquerez que le **Trésor Public** a inscrit, en date du 28 janvier 2022, une créance de 934 035 €.

2022 sera-t-elle une année enchanteresse pour EMRYS et ses adhérents ?



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFCV-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)